Questionnaire District

18 janvier 2020

CORRIGE

Un arbitre peut-il autoriser la participation à une rencontre d'un joueur présentant la photocopie d'une pièce d'identité officielle ? (Loi 3)

Oui si c'est une photocopie d'un document officiel et celle-ci sera à conserver par l'arbitre (Cf. Règlements généraux de la FFF). En complément, le joueur devra présenter un certificat médical afin de pouvoir participer à la rencontre.

Quel comportement doit-on adopter en période hivernale avec les joueurs qui portent des bas collants de couleur différente de leur short ? Doit-on laisser jouer ou, doit-on refouler le joueur hors du terrain ? (Loi 4)

En application des Lois du Jeu IFAB : "les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si leurs collants sont de la couleur dominante de leur short ou de la partie inférieure du short. Et les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur." Cette situation est analogue à celle des cuissards

A la 12ème minute de jeu, le ballon est botté, il touche le montant du but, éclate et pénètre dans le but. Décisions ? (Loi 2)

Arrêt du jeu. Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon. But refusé. Balle à terre pour le GB à l'endroit où le ballon est devenu défectueux, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

À la 25ème minute de jeu, le joueur n°8B commet une faute sur un adversaire que l'arbitre sanctionne d'un coup franc direct. Lors de l'arrêt de jeu, l'équipe A demande le remplacement du n°7A. Le remplaçant n°14A, nouvellement entré, effectue la remise en jeu et marque le but directement pour son équipe. C'est alors que le capitaine de l'équipe B demande l'annulation du but et souhaite déposer une réserve technique car l'équipe A n'a inscrit que 13 joueurs sur la feuille de match. L'assistant confirme qu'aucun joueur n'était inscrit en n°14. Décisions ? (Loi 3)

Une telle erreur n'aurait pas dû se produire si un contrôle vigilant avait été effectué au moment du remplacement.

- But refusé.
- Avertissement au capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.
- L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce remplaçant qui doit être considéré comme un agent extérieur.
- Retour possible du n°7A.
- Mise en œuvre du dépôt de la réserve.
- Balle à la terre à l'endroit où l'agent extérieur a botté le coup franc direct.
- Rapport

A la demi-heure de jeu, l'arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ? (Loi 5)

La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.

Quelques minutes plus tard, un joueur est refoulé pour saignement. Il demande à revenir sur le terrain. Quelle est la procédure à appliquer ? (Loi 5)

Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'arbitre. Cela peut se faire pendant le déroulement du jeu après que le 4ème arbitre ou l'arbitre assistant a vérifié l'arrêt du saignement.

Et si l'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Quelle est la décision ? (Loi 6)

Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :
Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, à l'équipe du joueur qui a touché le ballon en dernier, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Quel temps additionnel l'arbitre doit-il décompter à la mi-temps alors que deux changements (ou plus) ont été effectués lors du même arrêt de jeu ? (Loi 7)

Le décompte du temps est laissé à l'appréciation de l'arbitre mais il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 secondes.

Après 17 secondes de jeu du coup d'envoi de la 2ème période, l'arbitre se rend compte que le gardien d'une équipe se présente au bord du terrain pour reprendre sa place dans les buts. Décisions ? (Loi 8)

Attendu qu'il s'agit du gardien de but, conformément à la Loi 3 paragraphe 1 : Arrêt du jeu. Coup d'envoi à recommencer.

A la 50ème minute, lors d'une attaque de l'équipe B, le joueur n°8B veut donner le ballon à son partenaire n°7B. Le ballon heurte l'arbitre assistant. Décisions ? (Loi 9)

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu hors du terrain : Rentrée de touche pour l'équipe A.

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu sur le terrain ou sur la ligne de touche :

- o Le ballon sort du terrain : Rentrée de touche pour l'équipe A.
- o Le ballon reste sur le terrain et entraine une attaque prometteuse pour l'équipe B :
  Arrêt du jeu. Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant.
- o Le ballon reste sur le terrain et n'entraine pas une attaque une attaque prometteuse pour l'équipe B : Laisser jouer.
- o Le ballon reste sur le terrain et est récupéré par l'équipe A :
  Arrêt du jeu. Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant.

Pénalty à l'heure de jeu pour l'équipe A. Le ballon devient défectueux après le botté mais avant de toucher un montant ou le gardien de but et sans avoir franchi la ligne de but. Décisions ? (Loi 10)

Arrêt du jeu. Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon. Tir au but à recommencer.

Quelques instants après, un joueur déborde sur le côté gauche du terrain et centre vers le point de réparation. Il est emporté par son élan et sort du terrain. Au point de réparation, le ballon est repris par un partenaire alors que le gardien de but et un défenseur se trouvent sur la ligne de but. Le ballon est repoussé par le gardien de but vers le joueur qui avait centré et qui revient à ce moment-là sur le terrain. Ce joueur reprend le ballon et marque. Décisions et explications ? (Loi 11)

But accordé.
Le joueur qui a centré est considéré comme faisant toujours partie du jeu et il ne peut être hors-jeu du fait de la présence du gardien de but et du défenseur sur la ligne de but.
Coup d'envoi.

70ème minute, un gardien de but, à l'aide du ballon qu'il tient en mains, repousse violemment, en dehors de sa surface de réparation, un attaquant qui faisait intentionnellement obstacle à son évolution et l'empêchait de dégager. L'attaquant tombe au sol et se blesse. Décisions ? (Loi 12)

Arrêt du jeu.
Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.
Nomination d'un nouveau gardien de but.

- Obstacle sans contact : Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.
- Obstacle avec contact Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.

Rapport

Puis un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but. Décisions et explications ? (Loi 12)

Arrêt du jeu.
Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.
Un joueur qui use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon à son gardien de but (y compris sur coup franc) de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains se rend coupable d'un comportement antisportif.
Coup franc indirect contre le défenseur sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Puis, un joueur veut jouer rapidement un coup franc à 30m du but. Un adversaire, qui n'est pas à distance règlementaire (Loi 13) :

a) Intercepte le ballon.
b) Empêche délibérément l'exécution du coup franc.

a) L'arbitre doit laisser le jeu se poursuivre.
b) L'arbitre ne doit pas permettre l'exécution du coup franc. Il avertira le fautif pour avoir retardé la reprise du jeu.

De nouveau pénalty ! Après le botté du joueur, à quel moment le penalty est-il considéré comme pleinement exécuté ? (Loi 14)

Le penalty est terminé lorsque :
a) Le ballon arrête de bouger,
b) Il sort en dehors des limites du terrain,
c) L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner une infraction aux Lois du Jeu.

Une rentrée de touche effectuée correctement par l'équipe A, à l'intention de son gardien de but. Celui-ci, situé à l'extérieur de sa surface de réparation, contrôle le ballon du pied et le ramène dans sa surface puis s'en saisit des mains. Décisions et explications ? (Loi 15)

Le gardien contournant volontairement la loi, devra être sanctionné par un coup franc indirect à l'endroit où il se saisit du ballon des mains, sous réserve de la procédure de la loi 13.

En fin de match, sur un coup de pied de but pour l'équipe A. Le ballon est joué et à ce moment-là, un adversaire l'intercepte dans la surface de réparation et marque un but contre l'équipe A. Décisions ? (Loi 16)

L'attaquant était dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté :
But refusé. Coup de pied de but à refaire.
L'attaquant n'était pas dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté : But accordé. Coup d'envoi.

90ème +2, à cause du vent, le poteau de corner flexible empêche l'exécution du corner. Le botteur décide de le retirer. Décisions ? (Loi 17)

Il n'est pas possible de retirer le poteau de corner. Un partenaire viendra le tenir le temps de l'exécution.

Alors que le match arrive à son terme, l'équipe locale vous présente un arrêté municipal Comment agirez vous ? (Loi 1)

L'arbitre devra arrêter immédiatement la rencontre. Il gardera l'arrêté municipal et l'enverra avec son rapport en précisant, en particulier, les conditions dans lesquelles l'arrêté lui a été présenté.